

# DÉCLARATION D'INTENTION EN SOUTIEN À L'INITIATIVE



.....

À l'occasion de l'année internationale des sols, Nous, États, représentants des agriculteurs et des filières agricoles, organisations internationales, instituts de recherche scientifique et technique, collectivités territoriales, banques de développement, fondations, entreprises privées, organisations non-gouvernementales, confirmons notre volonté d'œuvrer à la transition vers une agriculture productive, hautement résiliente et fondée sur une gestion adaptée des sols, essentielle pour leur santé, comme souligné par la Charte mondiale sur les sols.

.....

Nous,

– soulignons la nécessité d’assurer la sécurité alimentaire, d’adapter l’agriculture aux changements climatiques et de veiller à l’alimentation humaine en quantité et en qualité, à la gestion durable des ressources naturelles, au développement économique et social et à la sauvegarde d’un patrimoine matériel ;

– constatons que la dégradation des sols menace plus de 33% des terres émergées et que les dérèglements climatiques accélèrent ce processus ; l’augmentation du carbone stocké dans les sols sous forme de matière organique pourrait contribuer à inverser ce processus et favoriser l’adaptation au changement climatique avec de multiples co-bénéfices ;

– reconnaissons le rôle que les forêts, l’agro-foresterie et l’intégration d’arbres dans les paysages jouent dans l’augmentation et la conservation du stock de carbone des sols ;

– souhaitons valoriser au maximum le potentiel de l’agriculture à assurer la sécurité alimentaire en s’adaptant aux changements climatiques tout en contribuant à limiter la concentration de gaz à effet de serre dans l’atmosphère en complément des efforts indispensables de réduction globale et générale des émissions de gaz à effet de serre dans l’ensemble de l’économie ;

– rappelons que préserver les sols riches en carbone et restaurer et améliorer les sols agricoles dégradés est essentiel pour développer notre capacité à nourrir environ 9,5 milliards d’humains en 2050. Des sols en bonne santé sont nécessaires à la production agricole et fournissent d’autres services écosystémiques essentiels ;

– rappelons que les pratiques agricoles, les systèmes de management de la santé des sols et les aménagements des paysages favorisant le stockage du carbone dans les sols, comme par exemple l’agro-écologie, contribuent à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;

– reconnaissons qu’augmenter, ou selon les conditions maintenir, la teneur en carbone des sols agricoles représente un enjeu majeur pour les politiques agricoles et de développement durable ;

– insistons sur la nécessité de disposer de systèmes de suivi et d’évaluation solides fondés sur travaux scientifiques et d’investissements appropriés en matière de recherche pour guider correctement nos actions ;

– souhaitons nous mobiliser pour faciliter la participation des agriculteurs, des éleveurs, des communautés rurales et de l’ensemble des acteurs de la gestion des sols à participer pleinement à cette dynamique et à mettre en œuvre des pratiques agricoles et des aménagements adaptés aux situations locales et aux enjeux nationaux visant à conserver ou accroître la teneur en carbone des sols agricoles ;

– rappelons l’importance de disposer de financements et de modes de répartitions de ces financements pour accompagner l’adoption de ces nouvelles pratiques et la mobilisation des acteurs à tous les niveaux ; en recherchant la mobilisation optimale des mécanismes financiers existants dans les domaines du développement, du climat et de la lutte contre la dégradation des terres ;

– rappelons la nécessité de respecter les droits fonciers légitimes existants, y compris informels, et leurs détenteurs, en cohérence avec les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (CSA 2012) et les principes pour un investissement responsable dans l’agriculture et les systèmes alimentaires (CSA 2014) ;

– restons convaincus que l’action et l’engagement de l’ensemble des acteurs des filières agricoles et des territoires, permettront de favoriser la mise en place de politiques adaptées et d’orienter les financements pertinents vers les différents volets de cette initiative.

Nous soutenons pleinement l’Initiative « 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat ».

Nous reconnaissons, chacun au regard de ses missions et mandats, la nécessité de :

– renforcer nos politiques publiques, nos outils et nos actions, pour favoriser un développement agricole durable et rural et inclusif qui intègre la mise en place de pratiques permettant de maintenir ou d’améliorer la teneur en carbone des sols agricoles ;

– favoriser le lancement de programmes de recherche afin de renforcer les connaissances sur le stockage du carbone dans les sols, d’évaluer les performances des pratiques agricoles et de la restauration des terres dégradées au regard du stockage du carbone ;

– soutenir une démarche participative pour élaborer des solutions innovantes et leur adoption pour le bénéfice des agriculteurs et de l’ensemble des populations, notamment à travers des programmes de formation et d’éducation ;

– partager nos projets, actions, expériences et résultats en la matière, en particulier les résultats de la recherche, au sein d’une plateforme commune et à organiser à intervalle régulier des réunions d’échanges et de capitalisation avec l’appui d’un comité scientifique et technique.

Nous nous engageons à mettre en place des structures formelles de gouvernance à travers un processus inclusif et transparent garantissant la participation équitable des différents acteurs et prenant en considération le besoin de collaborer avec les autres initiatives existantes à travers la recherche de synergies sur la question de la santé des sols lorsque cela est possible.

Fait à

le 1<sup>er</sup> décembre 2015